

Circonscription BLAYE

Nom et coordonnées de l'école :

ECOLE ELEMENTAIRE

Commune :

SAINT-SAVIN

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ECOLE 1^{ER} TRIMESTRE**

Date : mardi 7 novembre

Présents :

Président(e) - (directeur d'école) : Daniel LONGO

Inspecteur (trice) de l'éducation nationale : Marianne HACHE

Equipe enseignante :	Mmes SALVI, YOUNSI, MICO, NORRITO, BONNEFOI, DUPUIS, MASEDA, MIQUEL, SOULOUMIAC, LUGAS, MAURY, LASSALLE, FLEURY Ms FRAPPE, LONGO
Le maire ou son représentant :	Mme RUBIO, Ms RENARD
Parents d'élèves :	Mmes FERRY, BAUDUCEAU, MALLET, ROBEDE, FIEVET, HADDI, LEJEUNE, SIBELLA-BOURDIN,
Invités (AESH) :	Mme GUILLEMETTE

Excusés :

- **I.E.N.** : Mme HACHE
- **Enseignants** : Mmes BOUDET, VENET, URIE, STEIN
- **Parents d'élèves** : Mmes TOUZEAU, CAUTE, BOURROUSSE Ms CAUTE, ALEGRIAS, SIBELLA, HADDI
- **Représentant(s) de la mairie** :

Ordre du jour :

I) Installation du Conseil d'école

- Règlement intérieur, fonctionnement et rôle du conseil d'école
- Présentation des membres du Conseil d'école
- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

EDUCATION NATIONALE

II) Fonctionnement de l'école

- a) Point sur les effectifs
- b) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité
- c) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire
- d) Présentation du plan de continuité pédagogique
- e) Sécurité à l'école
- f) Budgets municipaux
- g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la cooperative
- h) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

III) Projets et vie de l'école

- a) Axes généraux : projet d'école 2020/2025
- b) Fiches actions du projet d'école 2023/2024.
- c) Projets de classe en lien avec le projet d'école
- d) Démarche « Notre Ecole, faisons-la ensemble »
- e) Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école

IV) Parcours de l'élève

- a) Dispositifs d'aide (APC, Aide aux devoirs, Soutien renforcé, RASED...)
- b) Dispositifs spécialisés (ULIS, UPE2A...) et partenaires associés

V) Questions diverses.

PROCES VERBAL

Secrétaire de séance : Mme YOUNSI Farida (enseignante CM2)

I – INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

➤ Résultats des élections

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 :

437 inscrits
163 votants (participation 37,30%)
8 bulletins nuls
155 exprimés

La liste présentée par Mme Angélique ROBEDE est élue avec 155 voix :

ROBEDE Angélique	SIBELLA-BOURDIN Soazig	FERRY Céline
HADDI Wafaa	LEJEUNE Laetitia	CAUTE Joséphine
BOURROUSSE Ingrid	BAUDUCEAU Elodie	TOUZEAU Agnès
MALLET Charline	FIEVET Aurore	ALEGRIAS Christian
CAUTE David	SIBELLA Romain	HADDI El Houssaine

Suppléant : LAUDET Sébastien

Le vote a eu lieu exclusivement par correspondance. Nous proposons que pour l'année 2024/2025, de reconduire ce mode de scrutin (pas de bureau de vote). Le conseil d'école accepte cette proposition.

➤ Compétences et rôle du conseil d'école

a) Le Conseil d'école:

- vote le règlement intérieur
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne son avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école
- adopte le projet d'école pour lequel il est associé dans son élaboration.

b) Le conseil d'école est composé:

- du directeur
- des enseignants
- d'un membre du RASED
- du Maire et d'un conseiller municipal
- du DDEN

- des parents d'élèves élus titulaires
- de l'IEN

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du Conseil d'école (sans pouvoir prendre part aux débats). Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Il n'y a pas de DDEN pour l'école élémentaire de Saint-Savin.

II - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

a) Point sur les effectifs

Niveaux	Rentrée 2023 (14 classes + 1 ULIS)	Au 7 novembre 2023 (14 classes + 1 ULIS)	Prévisions rentrée 2024 (14 classes + 1 ULIS)
CP	54	54	34
CE1	40	40	54
Totaux CP→CE1	94 (13,42 élèves par classe)	94 (13,42 élèves par classe)	88 (12,57 élèves par classe)
CE2	57	57	40
CM1	54	56	57
CM2	49	49	56
Totaux CE2→CM2	160 (22,85 élèves /classe)	162 (23,14 élèves/classe)	153 (21.85 élèves/classe)
Totaux CP→CM2	254	256	241
ULIS ECOLE	12	12	12

Les élèves sont répartis en 14 classes :

CP 14 élèves Lisa SALVI Salle 14

CP 14 élèves Audrey LASSALLE Salle 16

CE1 13 élèves Marie-Flore MICO Salle 10

CE1 13 élèves Anne-Cécile MAURY Salle 13

CE2 21 élèves Marie LUGAS Salle 18

CM1 23 élèves Cécile MIQUEL Salle 5

CM2 26 élèves Emmanuelle STEIN Salle 8

ULIS ECOLE Mme BONNEFOI 12 élèves Salle 6

CP 13 élèves Pascal FRAPPE Salle 15

CP 13 élèves Alexandra SOULOUMIAC Salle 11

CE1 14 élèves Stéphanie DUPUIS Salle 12

CE2 25 élèves Noémie MASEDA Salle 4

CE2/CM1 22 élèves Hélène NORRITO Salle 17

CM1 22 élèves Delphine URIE Salle 7

CM2 22 élèves Farida YOUNSI Salle 9

RENTREE 2024 :

A la rentrée 2024, l'école devrait fonctionner selon les conditions suivantes:

- 14 classes réparties en 7 classes dédoublées et 7 classes du CE2 à CM2.
- 1 regroupement ULIS

b) Règlement intérieur, Charte de la laïcité et de la diversité

Remise du document « règlement intérieur » aux personnes présentes et lecture de celui-ci.

Modifications apportées :

La prévention et la lutte contre le Harcèlement est une priorité La loi du 22 mars 2022 engage l'ensemble des établissements scolaires publics et privés à prendre les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire.

Ces mesures visent notamment à:

- prévenir,
- détecter
- prendre en charge les situations de harcèlement.

Dans ce cadre, le règlement intérieur définissant et régissant les règles de la vie quotidienne à l'école, est l'outil privilégié pour rappeler les principes fondamentaux du service public d'éducation. Il est donc demandé à chaque directeur de modifier le règlement intérieur de son école et de le soumettre au vote du 1er conseil d'école après avoir ajouté la mention suivante (issue du règlement type départemental) :

“Le droit de poursuivre une scolarité sans harcèlement constitue une composante du droit à l'éducation : aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements commis au sein ou à l'extérieur de l'école ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Le harcèlement scolaire est susceptible d'engager la responsabilité civile des représentants légaux du mineur auteur de cet acte. Il est également susceptible de constituer un délit qui engage la responsabilité pénale de son auteur qu'il soit mineur ou majeur, en application de la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire. L'école prend les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire. A cet effet, les lignes directrices et les procédures destinées à la prévention, à la détection et au traitement des faits constitutifs du harcèlement scolaire, font l'objet d'une présentation en conseil d'école. Chaque année, l'école, délivre une information à destination des élèves et des parents d'élèves pour prévenir le harcèlement et le cyber-harcèlement.”

Le règlement est adopté à l'unanimité par le Conseil d'école.

Remise du document « Charte de la laïcité » aux personnes présente et lecture de celui-ci.

c) Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire

Le protocole est présenté.

Pour information, 2 protocoles ont été mis en place depuis le début de l'année scolaire. Aucun des deux protocoles n'a révélé une situation de harcèlement intentionnel.

d) Présentation du plan de continuité pédagogique

Pour toute situation nécessitant des mesures collectives ciblées de fermeture ou de limitation d'accès aux écoles et établissements, le service public de l'éducation nationale doit concilier deux exigences : permettre à tous les élèves d'aller à l'école, au collège et au lycée d'une part ; et assurer la sécurité des élèves et des personnels, d'autre part.

Le plan de continuité pédagogique permet de répondre à cette double exigence.

Le plan de continuité pédagogique comporte trois dimensions : matérielle, numérique et pédagogique.

1. Volet matériel

Faire l'état des lieux, en lien avec la collectivité, des équipements de l'établissement et de leur bon fonctionnement

Actualiser régulièrement :

- e) Identification des familles en situation de rupture numérique (équipement et connexion)
- f) Identification des enseignants sans équipement numérique (ordinateur, tablette, connexion...)
- g) Identification des ressources mobilisables pour équiper les familles et enseignants (par exemple : collectivités, dispositif national de prêt...)
- h) Recueil et mise à jour les coordonnées des familles (courriel et/ou téléphone)

2. Volet numérique

Avec les familles :

- Porter à la connaissance des familles les services numériques à utiliser pour communiquer avec l'établissement (enseignants et directeur)
- Identifier un référent numérique en cas de difficulté pour les familles Lorsque l'ENT est déployé dans l'école
- Diffuser les bonnes pratiques numériques (familles et enseignants)

Avec les professeurs :

- Communiquer sur les services numériques à privilégier au sein de l'école
- Préciser les différentes fonctionnalités des services numériques
- Identifier le besoin en formation des enseignants pour l'usage des outils numériques
- Identifier le besoin en formation des enseignants pour la mise en œuvre de l'enseignement hybride ou de l'enseignement à distance

3. Volet pédagogique

- Organiser la continuité pédagogique (par exemple : anticiper la distribution de supports pédagogiques, retour en établissement des exercices réalisés à la maison...)
- Présenter le plan de continuité avec les deux modalités possibles (hybride ou distance)
- Planifier au moins une séquence pédagogique test d'enseignement à distance
- Accompagner la construction des séquences pédagogiques tests par les enseignants (par exemple : identification du travail à mener en autonomie, rôle des parents...)
- Faire et communiquer le bilan des séquences pédagogiques tests (exemple : progression dans les apprentissages, capacité de travail en autonomie, rôle des parents...)
- Faire évoluer le plan de continuité pédagogique en fonction des conclusions tirées
- Transmettre le bilan et les évolutions du plan au référent académique continuité pédagogique

Les volets matériel et numérique sont en cours de finalisation.

Le volet pédagogique (notamment la phase test) sera abordé en période 2.

e) Sécurité à l'école

➤ Sécurité incendie

Deux exercices sont prévus par an (septembre et janvier).

Le premier exercice a eu lieu le vendredi 15 septembre à 10h05. La situation était préparée avec les élèves, les alarmes ont bien fonctionné, l'évacuation s'est bien réalisée.

➤ PPMS

Deux documents de Plan Particulier de Mise en Sureté doivent être mis en place.

- Un document concernant les risques majeurs
- Un document concernant le risque « attentat intrusion ».

Ils concernent 11 classes sur 16 et la salle des maîtres. (5 classes sont concernées par les PPMS de la maternelle).

PPMS « Risques Majeurs »

Risques majeurs identifiés sur Saint-Savin : feux de forêt, glissement de terrain, risque nucléaire, risque tempête

Signal : corne de brume (un coup long, silence, un coup long, silence)

Un exercice sera réalisé dans le courant du second trimestre.

La Municipalité informe que la commune se situe dans un périmètre de risque chimique qu'il convient d'intégrer dans le PPMS « risques majeurs ».

Confinement : 2 zones

- Classes 7 et 8 : CM1 Mme MIQUEL, CM2 Mme STEIN/FLEURY, CM1 Mme URIE, ULIS Mme BONNEFOI (81 élèves max, 8 adultes max)
- Classes 9, 10 et 11 : CM2 Mme YOUNSI, CE1 Mme MICO, CP Mme SOULOUMIAC, CE1 Mme DUPUIS, CE1 Mme MAURY, CE2 Mmes MASEDA/CHABANAIS (101 élèves max, 9 adultes max)

Besoins : Cornes de brume

PPMS risque « Attentat Intrusion »

Le PPMS est présenté.

Les PPMS sont transmis à la Mairie et à la DSDEN.

Un exercice pour chaque PPMS est à effectuer par an.

L'exercice concernant le risque « intrusion » a eu lieu le vendredi 6 octobre 2023 à 10h.

Constats :

- Les signaux d'alerte ont bien fonctionné

Besoins : 2 sifflets électroniques

Plan vigipirate

Les consignes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves sont les suivantes :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

En école primaire, il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

f) Budgets Municipaux

Lors du Conseil d'école d'avril 2023, le budget de fonctionnement sollicité par l'école pour l'année 2023/2024 avait été présenté sur la base de 250 élèves.

Il a été actualisé sur la base de 260 élèves et 2 sorties avec nuitées. :

Fournitures scolaires	38 € par élève	9880
Manuels et livres	14 € par élève (1 manuel)	3640
Papier photocopieur		1400
Comités de lecture		990
Voyages scolaires (transports)	20 € par élève (2 à 3 sorties)	5200
Spectacle de Noël	4,50€ par élève	1170
Fournitures bureau		300
Piscine (transport + entrées)		2718
Sonorisation Kermesse		500
Sortie avec nuitées pour l'année 2023/2024	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
Sortie avec nuitées pour l'année 2020/2021	16 € par élève et par jour sur 3 jours	2400
	total	30598

La Municipalité informe le conseil d'école qu'il a été décidé en conseil municipal d'augmenter la participation de la commune aux sorties avec nuitées en passant à 18 € par élève et par jour sur 3 jours. Cela pour faire face aux différentes augmentations (transport et hébergement). Par ailleurs, elle remercie l'équipe enseignante qui s'engage dans ces projets basés sur le volontariat qui dépasse, en temps et en énergie, le cadre de leurs missions.

Les parents d'élèves soumettent l'idée de mettre en place une cagnotte en ligne pour financer les voyages scolaires.

g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la cooperative

RECETTES		DEPENSES	
<i>Cessions de produits (photos de classes,...)</i>	3683,00	<i>Achats pour cessions (photos de classes)</i>	4382,23
<i>Produits activités éducatives (vente objets fabriqués, participations sorties, spectacles, voyages, fête de l'école, fêtes, tombola,...)</i>	22295,84	<i>Charges activités éducatives (Sorties, spectacles, lotos kermesse, Livres, BCD,...)</i>	30743,09
<i>Subvention Mairie</i>	2160,00	<i>Cotisation versée à l'OCCE</i>	588,50
<i>Aide des Associations</i>	238,00	<i>Assurances versées</i>	69,75
<i>Autres produits</i>	175,00	<i>Charges exceptionnelles</i>	0,00
<i>Cotisations (participation facultative des familles en début d'année)</i>	1396,00	<i>Budget de gros équipement</i>	498,64
		<i>Frais bancaires</i>	12,00
	29947,84		36294,21

CHARGES : 36294,21 €

PRODUITS : 29947,84 €

DEFICIT 2022/2023 : 6346,37 €

- mandataire titulaire : Daniel LONGO
- mandataire suppléant : Angélique VENET

Pour l'exercice 2023/2024, la coopérative a reçu un don des « Loupiots de Saint-Savin » de 2150 € qui se compose de 1550 € de recette de la fête de l'école et de 600 € des actions menées tout au long de l'année.

L'équipe enseignante remercie au nom des élèves, les bénévoles de l'association pour leur engagement auprès de l'école.

Les parents d'élèves étudient la possibilité d'organiser des ventes de gâteaux ou de crêpes à la sortie des classes devant l'école.

h) Utilisation des locaux de l'école hors temps scolaire

En dehors du temps scolaire réglementaire, les locaux sont utilisés pour :

- les APC le mardi et le jeudi de 16h à 17h (toutes les salles)
- le soutien renforcé le lundi de 16h05 à 17h05 (salles 4, 12 et 13)
- l'aide aux devoirs le lundi de 16h05 à 17h05 (salles 3, 7 et 17)
- les stages de réussite salle 5 (vacances de toussaint et vacances d'août), salle 17 (vacances de février), salle 7 (vacances d'avril).

III – PROJET ET VIE DE L'ECOLE

a) Axes généraux : projet d'école 2020/2025

Le projet d'école s'inscrit dans ces 3 objectifs départementaux fixés par le directeur académique :

1. Améliorer les résultats des élèves dans les fondamentaux
2. Préserver/améliorer le climat scolaire
3. Favoriser l'inclusion dans une logique de parcours

b) Fiches actions du projet d'école 2023/2024

5 axes ont été choisis avec une fiche action dédiée :

Axe 1 : Renforcer les acquisitions du lire et comprendre (Fluence, Compréhension de l'implicite...)

→ Fiche action n°1 : Le langage oral (exposés, débats, poésies, lectures offertes,...)

Axe 2 : Construire les compétences psycho-sociales des élèves ...

→ Fiche action n°2 : L'élève citoyen, acteur du vivre ensemble (conseil des élèves, journée de lutte contre le harcèlement scolaire du 9 novembre, journée de la différence le 21 mars).

Axe 3 : Sécuriser le parcours des élèves en développant les partenariats

→ Fiche action n°3 : La parentalité et les partenariats (ouvrir l'école aux parents, conforter le lien avec le périscolaire,...)

Axe 4 : Favoriser la réussite de tous

→ Fiche action n°4 : Les parcours individualisés (prise en compte de la difficulté scolaire à travers les PPRE, conforter le dispositif ULIS, accompagner les élèves à haut potentiel, fiche de suivi de l'élève...)

Axe 5 : Parcours éducatifs (artistique et culturel, citoyen, éducation à la santé)

→ Le parcours culturel et artistique de l'élève (participation à des projets culturels dans le cadre des « traversées imaginaires », sorties avec nuitées pour les CP et les CE1...)

c) Projets de classe

CP :

- Participation au projet COTEAC "la vie aquatique" : arts visuels sur le thème de l'eau et des nuages
Ils assisteront à 2 spectacles (un sur temps scolaire et un hors temps scolaire auquel les familles sont invitées).
- Participation à Livres en Citadelle : accueil d'un illustrateur
- Sortie en forêt autour de la lecture de paysages et le cycle des saisons
- Voyage scolaire : A Gujan-Mestras, découverte de la nature, du littoral, lecture de paysages, lien avec le projet sur les nuages pour les CP.

CE1 :

- CE1 Mmes Maury et Dupuis : Participation à Livres en Citadelle et voyage scolaire à Gujan-Mestras.
- Sorties en forêt et dans l'environnement proche de l'élève (dans la commune) pour faire de la lecture de paysages.

CE2 :

- Lectures de contes en classe et spectacle au TnBA en décembre pour voir "Gretel, Hansel et les autres".
- CE2 Mmes Lugas et Maseda : visite de la villa gallo-romaine de Plassac en novembre, en lien avec l'enseignement sur l'habitat à travers le temps.
- CE2 Mme MASEDA et Mme Norrito : Rallye mathématiques : énigmes mathématiques à résoudre en groupe.
- CE2 Mme Maseda : projet Cuisine en classe avec l'aide des parents volontaires disponibles, pour fêter les anniversaires (lien avec le vocabulaire, la lecture, les mathématiques, les sciences)
- CE2 Mme Lugas : projet autour des Jeux Olympiques relié à un maximum de domaines (arts, lecture)
- CE2/CM1 de Mme Norrito : Livres en Citadelle accueil d'un auteur.

CM1 :

- CE2/CM1 de Mme Norrito et Mme Urie : Participation au Village des droits de l'enfant (projet autour des droits de l'enfant qui se clôturera par une rencontre entre les écoles participantes autour de leurs productions)
- CM1 de Mme Miquel : sortie en forêt, rallye lecture, projet COTEAC "écrire la nuit" (travail en classe avec deux spectacles).

CM2 :

- La gendarmerie a été contactée pour venir faire de la prévention sur les dangers du cyber-harcèlement.
- Festival Sciences tout court : les élèves seront jurés de films scientifiques documentaires
- Projet rallye maths et rallye lecture.
- Les enseignantes aimeraient emmener les CM2 au festival de la bande dessinée d'Angoulême.

d) Démarche "Notre école, faisons-la ensemble"

L'objectif de la démarche est de faire émerger dans le cadre de concertations locales des initiatives nouvelles de nature à améliorer la réussite, le bien être des élèves et à réduire les inégalités.

En 2022/2023, a eu lieu l'évaluation d'école.

Dans le paragraphe B, La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Objectifs et actions à développer :

- Rendre les espaces plus confortables et plus sécurisés pour le bien-être des élèves
- Créer des espaces de convivialité dans la cour (tables et chaises fixes, cabanes ou structures de jeux)
- Repenser les espaces des cours dans un souci d'égalité fille/garçon
- Envisager une végétalisation de la grande cour pour la rendre plus agréable, plus confortable (ombre) et moins bruyante.
- Rénover le préau de la petite cour avec des matériaux n'amplifiant pas la chaleur et repenser l'évacuation des eaux.
- Prévoir des espaces de mise à l'abri au cours de la pause méridienne en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs.

Jeudi 5 octobre 2023 : concertation de l'équipe enseignante

Les conseils des élèves des 29 septembre (CE2CM1CM2) et 6 octobre (CPCE1) font apparaître des souhaits qui correspondent à ces objectifs.

Le lundi 20 novembre 2023 se tiendra une concertation avec le personnel du périscolaire, les représentants de la mairie et les parents d'élèves.

A la suite de ces concertations, un projet d'aménagement des deux cours pourra être élaboré et une demande de devis sera faite.

e) Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école.

Actions mises en place :

Participations de la directrice du périscolaire aux conseils des élèves

Uniformisation du règlement et du fonctionnement des cours, récréations et pauses méridiennes

Journée commune autour de la différence le 21 mars 2024.

IV –PARCOURS DE L'ÉLÈVE

a) Dispositifs d'aide (RASED, Aide aux devoirs, Soutien renforcé, APC)

Le **RASED** (réseau d'aide aux élèves en difficultés) se compose d'une psychologue scolaire, Mme PEDUCASSE et d'une enseignante spécialisée Mme Sylvie RODRIGUEZ. Le RASED vient en soutien aux élèves présentant des difficultés scolaires. L'aide se présente sous différentes formes : dans la classe, en petits groupes, en individuel pour un accompagnement psychologique...

L'**accompagnement éducatif** est mis en place sur l'école : aide aux devoirs et chorale sont proposés. 3 enseignants et 1 AVS assurent ces heures qui ont lieu le lundi 16h05 à 17h05.

L'**APC (activité pédagogique complémentaire)** se déroule le mardi et le jeudi de 16h à 16h45. Elle concerne les élèves en difficultés passagères et est assurée par l'ensemble des enseignants en groupes restreints (entre 3 et 6 élèves maximum).

Le **soutien renforcé** s'adresse aux élèves de CE2, CM1 et CM2 en difficultés durables pour une remédiation. 3 enseignants assurent ces heures qui ont lieu le lundi de 16h05 à 17h05.

Les **stages de réussite** sont mis en place en complément des APC. Ils ont lieu pendant les vacances de toussaint, de février, de printemps et d'été. 3 enseignants pour 4 stages.

b) Dispositifs spécialisés (ULIS)

Présentation du fonctionnement de l'ULIS

Les élèves en situation de handicap bénéficient du dispositif ULIS. Ils sont inscrits dans les classes ordinaires et rejoignent l'ULIS pour les activités qu'ils ne peuvent pas suivre dans leur classe d'inclusion.

V) Informations diverses

➤ Animations de Noël

Marché de Noël le mardi 12 décembre à partir de 16h30 dans la cour. Participation des Loupiots de Saint-Savin.

Spectacle offert par la mairie mardi 19 décembre : Concert « A portée de Brass » à la salle Vox de Saint-Christoly.

VI) MAIRIE

➤ TRAVAUX MAIRIE :

VPI :

2 salles ont été équipées en VPI (16 et 17).

MOBILIER :

Achat de mobilier pour les classes et la salle des maîtres (tables, chaises, bureaux, bibliothèques, armoires,...) Les enseignants demandent si tout le mobilier commandé a été livré : la mairie fait part de difficultés avec un fournisseur en particulier.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Le nouveau restaurant scolaire devrait être livré en janvier 2024. Le déménagement est prévu pendant les vacances de février 2024.

Le restaurant actuel sera alors mis à disposition des écoles et du périscolaire pour des activités sportives (tatamis récupérés) ou autres.

Concernant les autres phases de l'aménagement de l'école, elles feront l'objet d'une nouvelle réflexion. Les contraintes budgétaires ne permettent pas de réaliser totalement celles initialement prévues.

La mairie fait part de la facturation de l'énergie, elle rappelle l'intérêt de mettre en place des eco-gestes au quotidien.

En ce qui concerne le traitement des déchets, la mairie rappelle qu'il est essentiel que le tri soit efficace : les cartons doivent aller dans le conteneur réservé à cet effet, il faut être vigilant sur les volumes qui seront facturés.

VII) PARENTS D'ELEVES

Les parents d'élèves s'interrogent sur le fait que le ménage ne soit réalisé que deux fois par semaine depuis la rentrée dans les classes.

Il est répondu que le choix a été de privilégier un ménage en profondeur 2 fois par semaine. Le faire quotidiennement aurait été trop lourd financièrement pour la commune.

Une réflexion sur un passage quotidien avec priorisation des tâches (surfaces de contact : poignées, bureaux, tables,...) sera menée.

Début du conseil d'école : 17h30

Secrétaire de séance : Farida YOUNSI

Fin du conseil d'école : 20h20

Prochain conseil d'école aura lieu le : **mardi 26 mars 17h30**

Fait à Saint-Savin le 9 novembre 2023

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole

Le Secrétaire de séance :